



REVISION DU PLU DE LAMELOUZE

Compte-rendu de la réunion de travail sur le Règlement et le Zonage avec les élus

Affaire suivie par : **Stéphane GAZABRE**

Lieu et Date : **Mairie de Lamelouze**

Transmission le : **6 mai 2019**

Jeudi 25 avril 2019 – 9h30

PARTICIPANTS A LA REUNION

NOMS	PRENOMS	FONCTION / STRUCTURE	MAIL	TELEPHONE	PRESENCE
BARAFORT	Laure	Maire	lbarafort@gmail.com	06.61.98.37.73	x
BRAUD	Cécile	SCoT Pays Cévennes	cecile.braud@alesagglo.fr	04.66.55.84.82	/
BRES	Émilie	SMHVC - Directrice	direction@smhvc.fr	/	/
CHABROL	Jean-Luc	Conseiller municipal	jichabrol@wanadoo.fr	06.98.40.97.19	x
DONNARD	Christine	Conseillère municipale	chris.donnard@orange.fr	06.45.19.25.48	x
GARNIER	Jean-Claude	2 ^{ème} adjoint	communedelamelouze@orange.fr	04.66.34.06.77	x
GAZABRE	Stéphane	Urba.pro	stephane.gazabre@grounelamo.fr	04.67.53.73.45	x
JACQUOT	Jean-Michel	Conseiller municipal	lecure@orange.fr	/	excusé
MAZOYER	Pierre	Conseiller municipal	pierre_m@hotmail.com	/	x
PROMAYON	Laure	Conseil Départemental 30	laure.promayon@gard.fr	/	/
RALLET	Béatrice	DDTM30	beatrice.rallet@gard.gouv.fr	04.66.56.25.24	/
RIBOT	Claude-Lise	Secrétaire de Mairie	communedelamelouze@orange.fr	04.66.34.06.77	x
SOUSTELLE	Thierry	1er adjoint	communedelamelouze@orange.fr	06.67.00.65.58	x

Diffusion : PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

I. OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail avec les élus pour travailler et valider la nouvelle rédaction du règlement de PLU et revoir les limites de certaines zones et quelques prescriptions.

II. DEROULEMENT DE LA REUNION

a. LE REGLEMENT ECRIT

Afin d'être le plus efficace durant cette journée de travail, la proposition de règlement a été envoyée à l'ensemble des élus pour préparer cette réunion.

Les corrections sont faites directement sur le document informatique après validation par les élus.

Pour une meilleure efficacité, il est décidé de travailler et reporter directement les reformulations, corrections et validations sur le document (en jaune **surligné** ou par des commentaires).

Le document de travail sera joint à ce présent compte-rendu.

b. LE REGLEMENT GRAPHIQUE

Un travail sur le zonage est également fait pour permettre au BE de localiser les zones à risques de feux de forêt (ancienne Nt).

Le zonage est revu en :

- Enlevant un secteur d'extension sur Moulinas et en déplaçant un autre plus vers la RD532.
- Déplaçant la localisation d'un cimetière particulier de la parcelle 957 à 955.

- Agrandissant la zone UC des Pécèdes en prenant la parcelle 953.
- Agrandissant la zone 2AU1 à la parcelle 33.
- Agrandissant la zone agricole des Houvens aux parcelles 839, 840, 841, 835 et 833.
- Agrandissement de la zone UC de Boubau aux parcelles 302, 303 et 313.

Les exports de plans de zonage seront joints au présent compte-rendu.

III. POUR LA SUITE DE LA PROCEDURE :

- Sur la question des éléments écologiques à préserver au sens de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, une réunion avec le BE NATURAE est organisée le 16 mai prochain.
- Une réunion de travail sur les OAP est prévue semaine 21 pour travailler et valider les OAP.

IV. ANNEXES JOINTES

Les règlements écrit et graphique travaillés lors de la réunion.